

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10  
Nbre de présents : 6  
Nbre de représenté(s) : 3  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 30/11/2017  
Date d'affichage : 13/12/2017*

***EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 5 décembre 2017***

Le cinq décembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves  
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etait absente** : Mme CADET Vinciane

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Versement d'un fonds de concours à la commune de Démuin**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de financer la réalisation du complexe périscolaire, il convient de verser un fonds de concours à la commune de Démuin qui porte le projet.

La mise en place d'un fonds de concours a été présentée en réunion de bureau du SISCO le 9 novembre 2017 avec les caractéristiques suivantes :

- versement du fonds de concours d'un montant prévisionnel de 28 577.55 € HT à la commune de Démuin qui sera mandaté à l'article 2041412.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 28 577.55 € hors taxe à la commune de Démuin pour le projet de construction d'un complexe périscolaire. Cette somme sera mandatée sur l'article 2041412 de la section d'investissement du budget principal.

- DE DONNER POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires s'y réfèrent.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Frédéric BINET